

## **Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949**

---

## **Etats parties aux Protocoles du 8 juin 1977**

---

### *Listes arrêtées au 31 décembre 1991*

*Nous donnons ci-après les listes chronologiques, arrêtées au 31 décembre 1991, des Etats qui sont devenus parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pendant ces dix dernières années (1982-1991) et de tous les Etats qui sont devenus parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés le 8 juin 1977.*

*Le nom des Etats est indiqué en abrégé et le numéro dans la première colonne des listes n'a qu'une signification pratique, pour faciliter la référence. La liste des Etats parties aux Conventions commence au numéro 150, pour tenir compte des 149 Etats devenus parties aux Conventions dans les années précédentes (dont on trouvera la liste dans le Rapport complet du CICR, 1990, pp. 114-119).*

*La numérotation des Etats parties aux Protocoles est divisée en deux colonnes, la première donne le nombre des Etats parties au Protocole I, la deuxième le nombre des Etats parties au Protocole II.*

*Dans la troisième colonne, on indique par une initiale le type de l'acte officiel reçu par le dépositaire, le Conseil fédéral suisse: R — ratification; A — adhésion; S — déclaration de succession.*

*Dans la quatrième colonne, il est indiqué si la ratification ou l'adhésion a été accompagnée de réserves ou de déclarations (en utilisant la désignation choisie par l'Etat qui les a formulées). Il est en outre mentionné, par l'abréviation «Commission int.», si l'Etat concerné a accepté la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, par la déclaration prévue à l'article 90, paragraphe 2, du Protocole I.*

## Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949

(depuis 1982)

	DATE OFFICIELLE DE L'ENREGISTREMENT	TYPE DE L'ACTE REÇU	REMARQUES
<b>1982</b>			
150 Vanuatu	27 octobre	A	
<b>1983</b>			
151 Zimbabwe	7 mars	A	
152 Mozambique	14 mars	A	
<b>1984</b>			
153 Cap-Vert	11 mai	A	
154 Belize	29 juin	A	
155 Guinée	11 juillet	A	
156 Samoa-Occidental	23 août	S-effet dès 1.1.62	
157 Angola	20 septembre	A	Réserve
158 Seychelles	8 novembre	A	
<b>1985</b>			
159 Comores	21 novembre	A	
<b>1986</b>			
160 Saint-Christophe- et-Nevis	14 février	S-effet dès 19.9.83	
161 Guinée équatoriale	24 juillet	A	
162 Antigua-et-Barbuda	6 octobre	S-effet dès 1.11.81	
<b>1989</b>			
163 Kiribati	5 janvier	S-effet dès 12.7.79	

	DATE OFFICIELLE DE L'ENREGISTREMENT	TYPE DE L'ACTE REÇU	REMARQUES
<b>1991</b>			
164 Bhoutan	10 janvier	A	
165 Maldives	18 juin	A	
166 Namibie*	22 août	S-effet dès 21.3.90	
167 Brunéi	14 octobre	A	
168 Lettonie	24 décembre	A	

**Au 31 décembre 1991, 168 Etats étaient parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949.**

---

\* Namibie: le Conseil des Nations Unies pour la Namibie avait déposé des instruments d'adhésion aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels le 18 octobre 1983. Selon une notification du dépositaire, ladite adhésion aux Conventions est devenue sans objet: en effet, par un instrument déposé le 22 août 1991, la Namibie a déclaré succéder aux Conventions de Genève, qui lui avaient été rendues applicables par l'adhésion de l'Afrique du Sud à ces Conventions le 31 mars 1952.

*Note* — Le dépôt auprès de l'Etat dépositaire des déclarations de continuité de la Lituanie du 10 octobre 1991 et de l'Estonie du 19 novembre 1991 concernant les deux Conventions de Genève de 1929 a été enregistré le 20 décembre 1991 pour la Lituanie, le 26 novembre pour l'Estonie.

Ces déclarations ont pris effet rétroactivement le 6 septembre 1991, jour de la reconnaissance de l'indépendance des Etats baltes par l'Union soviétique.

## Etats parties aux Protocoles du 8 juin 1977

### PROTOCOLES

I	II		DATE OFFICIELLE DE L'ENREGISTREMENT	TYPE DE L'ACTE REÇU	REMARQUES
<b>1978</b>					
1	1	Ghana	28 février	R	
2	2	Libye	7 juin	A	
<i>Entrée en vigueur des Protocoles: 7 décembre 1978</i>					
3	3	El Salvador	23 novembre	R	
<b>1979</b>					
4	4	Equateur	10 avril	R	
5	5	Jordanie	1 mai	R	
6	6	Botswana	23 mai	A	
7		Chypre	1 juin	R	Protocole I seul
8	7	Niger	8 juin	R	
9	8	Yougoslavie	11 juin	R	Déclaration
10	9	Tunisie	9 août	R	
11	10	Suède	31 août	R	Réserve; Commission int.
<b>1980</b>					
12	11	Mauritanie	14 mars	A	
13	12	Gabon	8 avril	A	
14	13	Bahamas	10 avril	A	
15	14	Finlande	7 août	R	Déclaration; Commission int.
16	15	Bangladesh	8 septembre	A	
17	16	Laos	18 novembre	R	
<b>1981</b>					
18		Viet Nam	19 octobre	R	Protocole I seul
19	17	Norvège	14 décembre	R	Commission int.
<b>1982</b>					
20	18	Corée (Rép.)	15 janvier	R	Déclaration
21	19	Suisse	17 février	R	Réserves; Commission int.
22	20	Maurice	22 mars	A	
23		Zaïre	3 juin	A	Protocole I seul
24	21	Danemark	17 juin	R	Réserve; Commission int.

25	22	Autriche	13 août	R	Réserves; Commission int.
26	23	Sainte-Lucie	7 octobre	A	
27		Cuba	25 novembre	A	Protocole I seul

### 1983

28	24	Tanzanie	15 février	A	
29	25	Emirats arabes unis	9 mars	A	Déclaration
30		Mexique	10 mars	A	Protocole I seul
31		Mozambique	14 mars	A	Protocole I seul
32	26	St-Vincent-et-Grenadines	8 avril	A	
33	27	Chine	14 septembre	A	Réserve
34	28	Congo	10 novembre	A	
35		Syrie	14 novembre	A	Protocole I seul; Déclaration
36	29	Bolivie	8 décembre	A	
37	30	Costa Rica	15 décembre	A	

### 1984

	31	France <sup>1</sup>	24 février	A	Protocole II seul
38	32	Cameroun	16 mars	A	
39	33	Oman	29 mars	A	Déclaration
40	34	Togo	21 juin	R	Commission int. <sup>2</sup>
41	35	Bélize	29 juin	A	
42	36	Guinée	11 juillet	A	
43	37	Rép. Centrafricaine	17 juillet	A	
44	38	Samoa-Occidental	23 août	A	
45		Angola	20 septembre	A	Protocole I seul; Déclaration
46	39	Seychelles	8 novembre	A	
47	40	Rwanda	19 novembre	A	

### 1985

48	41	Koweït	17 janvier	A	
49	42	Vanuatu	28 février	A	
50	43	Sénégal	7 mai	R	
51	44	Comores	21 novembre	A	
52	45	Saint-Siège	21 novembre	R	Déclaration
53	46	Uruguay	13 décembre	A	Commission int. <sup>3</sup>
54	47	Suriname	16 décembre	A	

<sup>1</sup> Lors de son adhésion au Protocole II, la France a fait une communication relative au Protocole I.

<sup>2</sup> Par déclaration du 21 novembre 1991.

<sup>3</sup> Par déclaration du 17 juillet 1990.

1986

55	48	St-Christophe- et-Nevis	14 février	A	
56	49	Italie	27 février	R	Déclarations; Commission int.
57	50	Belgique	20 mai	R	Déclarations; Commission int. <sup>4</sup>
58	51	Bénin	28 mai	A	
59	52	Guinée équatoriale	24 juillet	A	
60	53	Jamaïque	29 juillet	A	
61	54	Antigua-et- Barbuda	6 octobre	A	
62	55	Sierra Leone	21 octobre	A	
63	56	Guinée-Bissau	21 octobre	A	
64	57	Bahreïn	30 octobre	A	
65	58	Argentine	26 novembre	A	Déclarations
	59	Philippines	11 décembre	A	Protocole II seul

1987

66	60	Islande	10 avril	R	Réserve; Commission int.
67	61	Pays-Bas	26 juin	R	Déclarations; Commission int.
68		Arabie Saoudite	21 août	A	Réserve Protocole I seul
69	62	Guatemala	19 octobre	R	
70	63	Burkina Faso	20 octobre	R	

1988

71	64	Guyana	18 janvier	A	
72	65	Nlle-Zélande	8 février	R	Déclarations; Commission int.
73		Rép. pop. dém. de Corée	9 mars	A	Protocole I seul
74		Qatar	5 avril	A	Protocole I seul; Déclaration, Commission int. <sup>5</sup>
75	66	Libéria	30 juin	A	
76	67	Iles Salomon	19 septembre	A	
77	68	Nigéria	10 octobre	A	

1989

78	69	Gambie	12 janvier	A	
79	70	Mali	8 février	A	

<sup>4</sup> En date du 27 mars 1987.

<sup>5</sup> Par déclaration du 24 septembre 1991.

80	Grèce	31 mars	R	Protocole I seul
81 71	Hongrie	12 avril	R	Commission int. <sup>6</sup>
82 72	Malte	17 avril	A	Réserves; Commission int.
83 73	Espagne	21 avril	R	Déclarations; Commission int.
84 74	Pérou	14 juillet	R	
85 75	Liechtenstein	10 août	R	Réserves; Commission int.
86 76	Algérie	16 août	A	Déclarations; Commission int.
87 77	Luxembourg	29 août	R	
88 78	Côte-d'Ivoire	20 septembre	R	
89 79	Bulgarie	26 septembre	R	
90 80	URSS <sup>7</sup>	29 septembre	R	Déclaration; Commission int.
91 81	Bélarus	23 octobre	R	Commission int.
<b>1990</b>				
92 82	Ukraine	25 janvier	R	Déclaration; Commission int.
93 83	Tchèque et Slovaque (R.F.)	14 février	R	
94 84	La Barbade	19 février	A	
95 85	Yémen	17 avril	R	
96 86	Roumanie	21 juin	R	
97 87	Canada	20 novembre	R	Réserves; Déclarations; Commission int.
98 88	Paraguay	30 novembre	A	
<b>1991</b>				
99 89	Canada	14 février	R	Déclarations; Commission int.
100 90	Ouganda	13 mars	A	
101 91	Djibouti	8 avril	A	
102 92	Chili	24 avril	R	Commission int.
103 93	Australie	21 juin	R	Déclarations
104 94	Maldives	3 septembre	A	
105 95	Malawi	7 octobre	A	

<sup>6</sup> Par déclaration en date du 23 septembre 1991.

<sup>7</sup> URSS: à la date de clôture de la rédaction du présent document, le CICR ne disposait pas encore d'informations spécifiques concernant la situation, vis-à-vis des Conventions et des Protocoles, des Etats qui étaient membres de l'ancienne URSS. A relever que cela n'affecte pas la participation du Bélarus et de l'Ukraine aux Conventions de 1949 et à leurs Protocoles.

106	96	Brunéi	14 octobre	A
107	97	Pologne	23 octobre	R
108	98	Lettonie	24 décembre	A

**Au 31 décembre 1991, 108 Etats étaient parties au Protocole I et 98 au Protocole II.**

**Vingt-cinq Etats avaient accepté la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits.**





## RÉCAPITULATIF

<b>I. NOMBRE D'ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES</b> .....	166
<b>II. CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949:</b>	
<i>Etats parties</i> .....	168
dont:	
a) Ratifications .....	61
b) Adhésions .....	65
c) Déclarations de succession .....	42
<b>III. PROTOCOLES ADDITIONNELS DU 8 JUIN 1977:</b>	
<b>A. PROTOCOLE I:</b>	
1. <i>Etats parties</i> .....	108
dont:	
a) Ratifications .....	46
b) Adhésions .....	62
2. <i>Déclarations selon l'article 90</i> .....	25
<b>B. PROTOCOLE II:</b>	
1. <i>Etats parties</i> .....	98
dont:	
a) Ratifications .....	43
b) Adhésions .....	55

---

### Notes:

— Etats membres de l'ONU ou parties au statut de la Cour internationale de justice qui ne sont pas parties aux Conventions de Genève de 1949:

*ESTONIE*

*MICRONÉSIE*

*LITUANIE*

*MYANMAR (BIRMANIE)*

*MARSHALL*

*NAURU*

— Palestine: En date du 21 juin 1989, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Confédération suisse a reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève une lettre informant le Conseil fédéral suisse «que le Comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine, chargé d'exercer les fonctions de Gouvernement de l'Etat de Palestine par décision du Conseil national palestinien, a décidé, en date du 4 mai 1989, d'adhérer aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels».

Le 13 septembre 1989, le Conseil fédéral suisse a informé les Etats qu'il n'était pas en mesure de trancher le point de savoir s'il s'agissait d'un instrument d'adhésion, «en raison de l'incertitude au sein de la communauté internationale quant à l'existence ou non d'un Etat de Palestine».